

2016/016

MISE EN GARDE DU 14 DECEMBRE 2016

TENTATIVES DE FRAUDE LIEES A L'ABANDON DE L'USAGE DU FAX DE CONFIRMATION POUR LES REMISES EBICS T

Recommandation du CFONB

Afin de renforcer la sécurité dans le cadre des échanges clients/banques transmis par le Protocole EBICS T, le CFONB recommande de ne plus accepter de fax de confirmation au-delà du 31 décembre 2016. Deux autres modes de signatures sont désormais à privilégier : EBICS TS en mode signature jointe et EBICS T en mode signature disjointe, avec une confirmation électronique sur le site des banques¹.

Déroulement de ce type de fraude

Le scénario est une variante de celui utilisé au moment de la migration SEPA : un faux technicien appelle un client dans le but de lui faire réaliser un virement.

- Un fraudeur se faisant passer pour un collaborateur de la banque prend contact par téléphone avec un client.
- Sous prétexte d'une action nécessaire pour répondre dans les délais requis à la mise en œuvre de la recommandation du CFONB sur la suppression des fax de confirmation, l'escroc invite sa victime à initier une télétransmission de virement à des fins de test.
- Il lui fait enregistrer de nouvelles coordonnées bancaires et lui demande d'émettre un virement.
- Le fraudeur envoie ensuite un fax de confirmation de télétransmission au back office de la banque pour valider l'opération. A noter que les fax présentés lors des tentatives contenaient les informations habituellement fournies par les véritables clients.

Mesures visant à déjouer ce type de fraude : éléments de communication pouvant être relayés auprès de vos clients

- Se méfier de tout appel d'interlocuteur inconnu ; les informaticiens des banques n'ont pas à vous contacter directement pour effectuer des tests ou des actions de maintenance, sauf si vous avez demandé à bénéficier d'une assistance.
- Ne pas « cliquer » sur un lien inconnu qui pourrait permettre au fraudeur de prendre la main sur votre ordinateur à distance.

¹ Communication adhérents FBF n° 2015-077 du 16/07/2015 : Communication CFONB 2015 0042 - Renforcement de la sécurité d'EBICS

- Refuser tout test demandé par des tiers sur un/des compte(s).
- Prendre contact avec votre interlocuteur bancaire habituel pour vérifier et vous faire confirmer le bien-fondé de l'appel ou du courriel reçu.
- Ne jamais communiquer, même à votre banque, un identifiant, un mot de passe ou un code d'accès par messagerie électronique, via un site Internet ou par téléphone. Ces éléments n'ont pas à être fournis à des tiers.